

Leçon n°7. Où chercher ses ancêtres, dans quels dépôts d'archives ?



Rechercher sur place dans un dépôt d'archives est important, non pas pour le plaisir de manipuler un vieux document, même si l'on peut le comprendre, mais pour bien connaître et prendre conscience de la valeur de ce patrimoine inestimable, pour pouvoir appréhender toutes les sources disponibles (ne rêvons pas, tout ne sera pas numérisé) et se renseigner auprès des archivistes qui connaissent bien les documents qu'ils conservent. Il existe plusieurs types de dépôts d'archives, tous ne renferment pas les mêmes documents.

1 – Les archives municipales

On pourrait croire qu'ayant des ancêtres dans une commune, il suffit de se rendre dans ladite commune pour y reconstituer votre généalogie. Cela est malheureusement peine perdue dans la majorité des cas. En effet, une loi de 1970 rend obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants le dépôt de leurs archives aux Archives départementales, celles de plus de 2000 habitants restant libre de les déposer ou non. Parmi celles-ci, seules 400 possèdent leur propre service d'archives, et ce sont évidemment les plus importantes.

Aujourd'hui, plus de 70% des communes de moins de 2000 habitants ont déposé leurs registres aux Archives départementales, à commencer par les registres paroissiaux et d'état civil. Elles ne conservent sur place que les plus récentes, XXe siècle ou fin du XIXe siècle. Il en est de même pour le cadastre, les registres de matricules militaires, les recensements, etc. Se déplacer en mairie vous permettra de seulement commencer vos recherches avant de devoir vous rendre aux archives départementales.

2 – Les archives départementales

Vous êtes dans le Saint des Saints ! C'est là que vous aurez tous les documents possibles et imaginables sous la main, et que vous allez effectuer 90% de vos recherches. Si l'on devait souvent encore se déplacer il y a quelques années, cela n'est plus nécessaire aujourd'hui, du moins si l'on souhaite réaliser une généalogie "standard" sans se plonger dans la reconstitution de la vie personnelle de ses ancêtres.

Sur Internet :

La quasi-totalité de l'état civil est aujourd'hui numérisée, même si des lacunes subsistent ça ou là. En plus de l'état civil, vous trouverez les recensements de 1836 à 1906 voire 1936, les plans du cadastre, les fiches matricules militaires de 1870 à 1918, quelques départements commencent à publier des archives notariales.

La liste des archives départementales ayant publié des registres sur Internet est disponible juste avant la Leçon n°1, dans la section Bien Débuter :

<https://www.geneanet.org/explore/beginners/post/archives-departementales-ligne/>

Il faut en général payer une cotisation symbolique de quelques euros pour l'années et où obtenir une carte de lecteur, comme dans une bibliothèque. Il y a des heures d'ouverture au public, qui se presse nombreux (quoiqu'un peu moins dans les départements publient leurs registres sur Internet), des vestiaires, des tables numérotées et une place qui vous est attribuée. Après vous être installé, vous remplissez des fiches de demandes de documents (au préalable vous aurez trouvé les cotes de ces documents dans les répertoires laissés en libre accès dans la salle), que vous confiez aux archivistes. Au bout d'un certain temps (il y a des heures de "levées" effectuées par le personnel, en général toutes les demi-heures), vous êtes appelé pour venir chercher le document demandé, il ne vous reste plus qu'à le consulter... avec précaution, patience, et méthode.

N'hésitez pas à demander si la photographie est autorisée, et si oui sous quelles conditions. Avec un appareil numérique, on a vite fait de photographier des dizaines de pages de vieux registre pour pouvoir prendre ensuite le temps de l'explorer en détail chez soi... et de le publier (avec autorisation préalable !) sur Internet, pour en faire profiter tout le monde.

3 – Les archives nationales

Bon nombre de débutants pensent à tort qu'il faut se rendre aux Archives Nationales, à Paris, pour faire des recherches généalogiques. C'est faux. Dans la plupart des cas, cela ne vous sera utile que pour des renseignements extrêmement précis, et rarement en début de recherche.

De fait, ce sont essentiellement les parisiens qui s'y rendront, pour pouvoir consulter les archives des multiples études notariales de la Capitale, qui pallient le défaut de registres d'état-civil anciens, originaux et double ayant été brûlés en 1871 lors de la Commune de Paris.

Le généalogiste parisien se tournera donc vers la salle de lecture des Archives nationales, plus généralement nommée CARAN (Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales) à Paris ou dans le centre de Pierrefitte-sur-Seine (renseignez-vous au préalable pour savoir s'ils détiennent les documents que vous recherchez). Celui dont les ancêtres ont vécu dans les territoires anciennement sous souveraineté française (Algérie, Afrique occidentale française, etc.) sera accueilli à Aix-en-Provence aux Archives nationales d'outre-mer.

Certaines bases de données sont également disponibles sur Internet : légion d'honneur, dossiers de naturalisations, provisions d'office, etc. (<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/rech.htm>)

-
- > [leçon n°1 : qu'est-ce qui m'attend ?](#)
 - > [leçon n°2 : ce qu'il faut savoir](#)
 - > [leçon n°3 : collecter et organiser](#)
 - > [leçon n°4 : interroger les vivants](#)
 - > [leçon n°5 : comment retrouver la naissance, le mariage et le décès de ses ancêtres ?](#)
 - > [leçon n°6 : Les archives à ne pas négliger quand on fait son arbre généalogique](#)
 - > [leçon n°8 : Généalogie, Internet et partage](#)
 - > [leçon n°9 : les particularités géographiques en généalogie](#)
 - > [leçon n°10 : vos ancêtres et la religion](#)
 - > [leçon n°11 : Finaliser une recherche généalogique](#)
-

Notre recommandation



[Comment présenter sa généalogie ?](#)

12,00 €

[Voir le produit](#)

[Voir toute la boutique](#)

Retrouvez vos ancêtres !



Remplissez quelques informations sur votre famille : nous cherchons en temps réel votre arbre généalogique !

[**Trouver ma généalogie**](#)

Voir aussi

[Blog Geneanet](#)

[Origine des noms de famille](#)

[Origine des prénoms](#)

[Histoire des métiers](#)

[Cartes postales](#)

Geneanet respecte les généalogistes : vous restez intégralement propriétaire de votre arbre généalogique et des documents que vous partagez sur Geneanet ([voir plus](#))

Voir aussi : [Français](#) [English](#) [Deutsch](#) [Italiano](#) [Norsk](#) [Suomi](#) [Svenska](#) [Português](#) [Español](#) [Nederlands](#) [Popularité de votre nom de famille](#) [Recherche par pays](#) [Catalogue bibliothèque par pays](#) [Catalogue bibliothèque par thèmes](#) [Lieux référencés](#)